

Informations de base

2023/0379(COD)

COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Règlement

Champ d'application des règles applicables aux indices de référence, utilisation dans l'Union d'indices de référence fournis par un administrateur situé dans un pays tiers et certaines exigences en matière de signalement

Modification Règlement 2016/1011 [2013/0314\(COD\)](#)

Subject

2.50.03 Marchés financiers, bourse, OPCVM, investissements, valeurs mobilières

2.50.04 Banques et crédit

2.50.08 Services financiers, information financière et contrôle des comptes

2.50.10 Surveillance financière

2.80 Coopération et simplification administratives

4.60.06 Intérêts économiques et juridiques du consommateur

En attente de la 2ème lecture du Parlement

Prévisions

06/05/2025

Date indicative de la séance plénière, 2ème lecture